

Place de la télé-coordination médicale en Ehpad aujourd'hui et perspectives d'évolution



Introduction / Objectifs

La fonction de Médecin Coordonnateur a subi de nombreuses évolutions depuis l'arrêté du 26 avril 1999.

Actuellement la pénurie médicale concerne également les Médecins coordonnateurs
La solution envisagée : l'intervention à distance ou "Télécoordination".

Matériels et méthode

Une approche par questionnement auprès des professionnels concernés :

- Médecins coordonnateurs intervenant à distance
- Médecins coordonnateurs exerçant en présentiel
- Infirmier (ère) de coordination

Résultats

Les Médecins coordonnateurs en présentiel ou en distanciel sont d'accord sur la réalisation possible de différentes missions :

Mission 1 : projet de soins, mission 2 : avis sur les admissions, mission 6 : évaluation gériatrique, mission 7 : bonnes pratiques/ pharmacien, mission 9 : tenue du dossier de soins, mission 10 ; RAMA, mission 11 : convention réseau, mission 14 : mesures particulières au contrat.

Et sur l'impossibilité de réaliser d'autres missions :

Mission 3 : presider une CCG, mission 13 : prescription d'urgence

Leurs avis divergent sur la mission 4 : validation de la dépendance, mission 5 ; les bonnes pratiques gériatriques, mission 8 : formation et information, mission 12 : les risques collectifs.

Les infirmiers (ères) de coordination pensent que ce mode de pratique est compatible avec les différentes missions du médecin Coordonnateur sauf pour accompagner les résidents et leurs familles, participer au projet d'accueil, participer à la cohérence entre le projet de soins et d'animation, évaluer la dépendance, prévenir les pathologies et la maltraitance, mettre en oeuvre et contrôler les règles d'hygiène, évaluer les bonnes pratiques gériatriques.

Discussion

Certaines missions de Médecins coordonnateurs peuvent être réalisées à distance mais quel serait le pré requis obligatoire ?

Conclusion

Les Médecins coordonnateurs en présentiel ou en distanciel approuvent ce mode d'exercice à condition d'avoir un interlocuteur performant sur place.

Les Infirmiers (ères) de coordination pensent que la télécoordination peut être une solution temporaire.

Quid de la réalisation demain de ces missions à distance si le statut de prescripteur de Médecin Coordonnateur se développe ?